



# Analyse financière du budget des communes



## Editorial



L'analyse financière du budget des communes répond à deux questions de recherche, à savoir les raisons et les techniques de l'analyse de la performance financière des dites communes. Ainsi, elle permet, à partir des états financiers des collectivités (comptes administratifs et de gestion), de (i) suivre l'évolution des principales rubriques de fonctionnement et d'investissement, (ii) déterminer une série de résultats intermédiaires appelés "soldes

intermédiaires de gestion", (iii) calculer la capacité d'autofinancement dégagée au cours de l'exercice, (iv) mettre en évidence le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie structurelle, à partir du bilan fonctionnel, et (v) étudier la variation du fonds de roulement, à partir du tableau de financement.

L'analyse financière peut être (i) rétrospective basée sur des résultats passés, (ii) prospective pour analyser la situation fiscale et établir des diagnostics financiers, mesurer le potentiel et construire des scénarios prospectifs, (iii) temporelle, et (iv) spatiale. Chacune de ces analyses permet d'établir des tableaux de bord, de fournir des instruments de contrôle budgétaire et d'effectuer des comparaisons entre collectivités.

Massa Coulibaly

## Introduction

L'analyse financière des communes porte sur les différentes rubriques des états financiers communaux, à savoir les dépenses et les recettes, les investissements et leur mode de financement, les immobilisations, la fiscalité locale et ses perspectives, la trésorerie, la liquidité et la gestion des créances ainsi que les potentialités socioéconomiques des communes et la qualité de gestion des équipes dirigeantes.

### 1. Des ratios d'analyse financière

La littérature a identifié trois grands types de ratios des collectivités décentralisées, à savoir les ratios de solvabilité, de manœuvre et d'autres ratios. Ces ratios sont calculés sur la base des comptes de gestion.

De façon générale, les ratios de solvabilité sont constitués de 4 types principalement. Il s'agit des ratios de l'épargne brute, du poids des dépenses d'équipements, du ratio des revenus et de la part des subventions. Ces différents ratios sont calculés comme suit:

- ✓ le ratio épargne brute =  $(\text{recettes de fonctionnement} - \text{dépenses de fonctionnement}) / \text{recettes de fonctionnement}$  ou  $(\text{Chapitre "fonctionnement" de recettes} - \text{Chapitre "fonctionnement" de dépenses}) / \text{Chapitre "fonctionnement" de recettes}$  ;
- ✓ le poids des dépenses d'équipement brut =  $(\text{dépenses d'investissement}) / \text{recettes de fonctionnement}$  ou  $\text{Chapitre "investissement" de dépenses} / \text{Chapitre "fonctionnement" de recettes}$  ;
- ✓ le ratio de revenus fiscaux =  $(\text{recettes fiscales}) / \text{recettes de fonctionnement}$  ou encore  $\text{Article "71" de recettes} / \text{Chapitre "fonctionnement" de recettes}$  ;
- ✓ la part des revenus issus de l'Etat =  $(\text{subventions de l'Etat}) / \text{recettes de fonctionnement}$  ou encore  $\text{Libellé "7311" de recettes} / \text{Chapitre "fonctionnement" de recettes}$ .

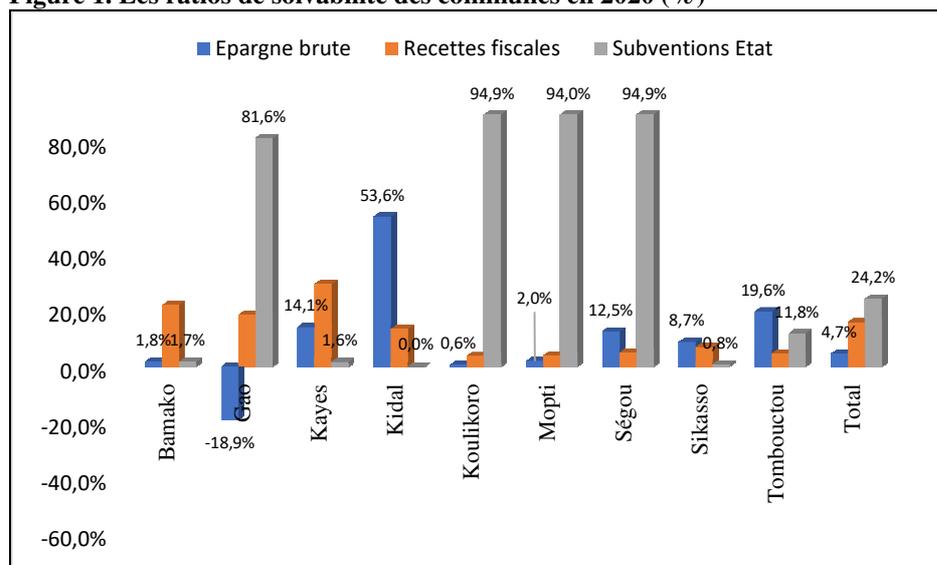
### 2. Ratios de solvabilité des communes

En moyenne, les communes du Mali présentent un ratio d'épargne brute de -0.4% pour les prévisions et 1.4% pour les réalisations. Ces taux placent les communes du Mali dans la catégorie des communes ayant des insuffisances en matière de liquidité parce qu'à des niveaux inférieurs à 8% voire négatifs dans certaines communes. Le ratio d'épargne brute des communes se présente comme suit:

- ✓ faible pour 577 communes (inférieur à 8%) ;
- ✓ convenable pour 38 communes (entre 8% et 12%) ;
- ✓ bien pour 7 communes (entre 12% et 14%) ;
- ✓ excellent pour 74 communes (supérieur à 14%).

Le niveau de fiscalité, mesuré par le rapport entre les recettes fiscales et les recettes de fonctionnement, est en moyenne de 15.8% en réalisations.

**Figure 1. Les ratios de solvabilité des communes en 2020 (%)**



Source: Auteurs à partir des comptes de gestion de la DNTCP (2020)

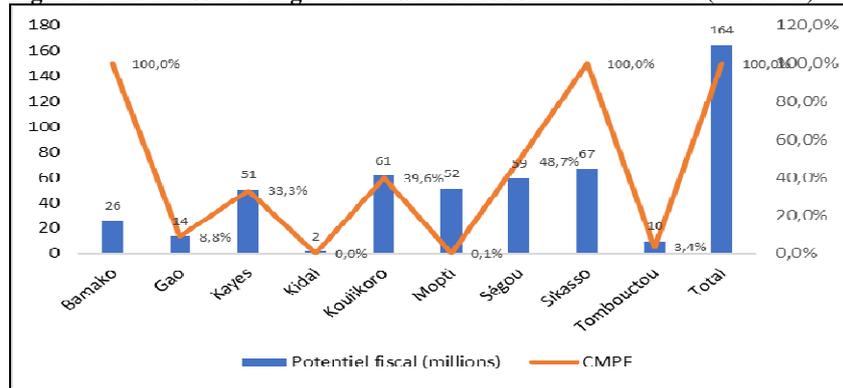
### 3. Ratios de manœuvre des communes

Les ratios de manœuvre sont constitués du potentiel fiscal, du coefficient de mobilisation fiscal, de la marge d'autofinancement, du taux d'incompressibilité ou encore de la part des dépenses d'investissement. Ces ratios sont calculés selon les formules suivantes :

- ✓ le potentiel fiscal (population CT \* maximum (TDRL/population) ou encore = Population \* maximum (Libellé "7111" de recettes/population) ;
- ✓ le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ou recette fiscale locale/ potentiel fiscal ou Libellé "7111" de recettes/Potentiel fiscal ;
- ✓ les marges d'autofinancement courant ou Dépenses de fonctionnement/ recettes de fonctionnement ou encore Chapitre "fonctionnement" de dépenses/Chapitre "fonctionnement" de recettes ;
- ✓ le taux d'incompressibilité des charges ou rigidité des charges de structure (charges de personnel / dépenses de fonctionnement) ou Article "61" de dépenses/Chapitre "fonctionnement" de dépenses ;
- ✓ la part des dépenses d'investissement ou Dépenses d'investissement / dépenses totales ou Chapitre "investissement" de dépenses/(Chapitre "fonctionnement"+ Chapitre "investissement") de dépenses.

Les chiffres montrent que les communes du Mali ont encore un important potentiel fiscal, soit 164 millions de fcfa, les communes de Sikasso, Koulikoro et Ségou ayant une plus grande marge de manœuvre, respectivement 67 millions de fcfa, 61 millions de fcfa et 59 millions de fcfa. Compte tenu de la taille de leur population, les communes de Kidal ne peuvent espérer mobiliser sur le plan fiscal que seulement 2 millions de fcfa.

**Figure 2. Les ratios de marge de manœuvre des communes en 2020 (fcfa et %)**



Source: Auteurs à partir des comptes de gestion de la DNTCP (2020)

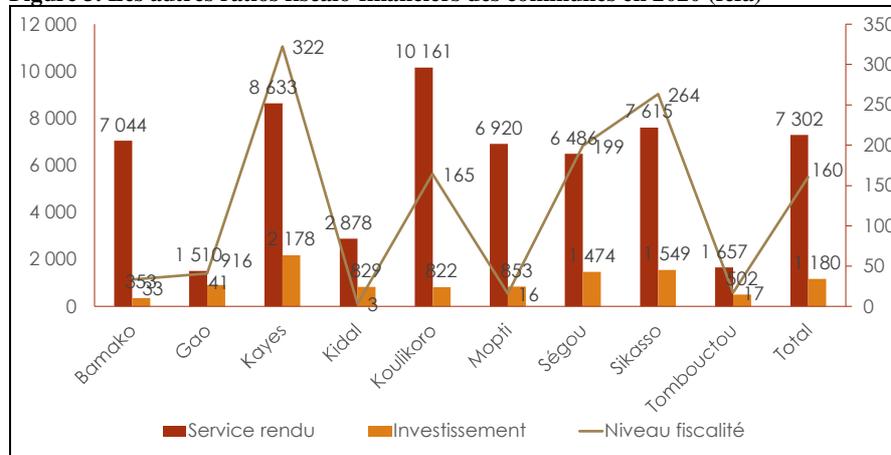
#### 4. Autres ratios fiscalo-financiers des communes

Le niveau de services rendus, l'effort d'investissement et le niveau de la fiscalité locale constituent les autres ratios fiscalo-financiers des communes du Mali. Ces ratios sont donnés par les formules ci-après:

- ✓ le niveau de service rendu (dépenses de fonctionnement / population) comparé à la moyenne nationale pour chaque collectivité ou Chapitre "fonctionnement" de dépenses/population ;
- ✓ l'effort d'investissement ou Dépenses d'investissement / population ou Chapitre "investissement" de dépenses/population ;
- ✓ le niveau de la fiscalité locale sur les personnes ou Impôts sur les personnes / population ou Paragraphe "711" de recettes/population.

Le premier indicateur (niveau de service rendu) est en moyenne de l'ordre de 7 302 fcfa, les plus forts services rendus étant observés auprès des communes des régions de Koulikoro, Kayes et Sikasso avec une moyenne comprise entre 7 600 et 10 000 fcfa, contre 1 500 fcfa pour les communes de la région de Gao. Les communes investissent en moyenne 1 180 fcfa par personne en termes de réalisation, avec 2 178 à Kayes et seulement 353 fcfa par personne pour les communes de Bamako. Enfin, l'on constate que les contribuables des communes ne payent en moyenne que 160 fcfa, 322 fcfa mobilisés par personne dans la région de Kayes, 3 fcfa dans les communes de Kidal et 17 fcfa par personne à Tombouctou.

**Figure 3. Les autres ratios fiscalo-financiers des communes en 2020 (fcfa)**



Source: Auteurs à partir des comptes de gestion de la DNTCP (2020)